

Extract of Pour Info - FSU - En ligne

<http://pourinfo.fsu.fr/ZEP.html>

**Ni ambition, ni réussite ... une politique de  
renoncement**

**ZEP**

- Archives - Année 2005-2006 - N°344 du 20 mars au 24 mars 2006 -

Publication date: mardi 21 mars 2006

---

**Copyright © Pour Info - FSU - En ligne - Tous droits réservés**

---

La « crise des banlieues » a amené le gouvernement à précipiter ses annonces pour une « loi égalité des chances » et une prétendue « relance » des ZEP. Elle se situe dans la continuité de la politique éducative régressive du gouvernement, de la loi Fillon et de la loi de cohésion sociale (restrictions budgétaires massives, apprentissage - « junior » dès 14 ans, précarisation de l'emploi, CPE...).

Ces décisions renforcent, au contraire, les inégalités à tous les niveaux. Le classement des actuels ZEP/REP en trois nouvelles catégories va rayer de la carte ZEP de nombreux établissements et écoles EP 3, sans répondre de façon satisfaisante aux besoins des EP 1 et EP 2. Le redéploiement des moyens est imposé à l'ensemble des collèges (suppression d'une demi-heure pour chaque classe de 5ème et 4ème).

Dans les 249 réseaux faussement dénommés « ambition réussite », l'accent sera mis sur le socle commun, sauf pour les élèves les plus « méritants » qui pourront choisir leur lycée en fin de 3ème. Ceci accentuera la ghettoïsation des lycées réputés « difficiles ».

L'organisation des enseignements sera dérogatoire en collège (individualisation des parcours, livret de compétences...). Le traitement de la difficulté sera - renvoyé hors de l'école, sans réponse sur l'abaissement des effectifs, le travail en groupes, le temps de concertation pour les équipes ou la scolarisation avant 3 ans. Sous couvert d'« individualisation des parcours », c'est une école à plusieurs vitesses qui est organisée. Pour certains élèves, la découverte professionnelle et un entretien individuel d'orientation dès la quatrième visent à préparer des sorties précoces du système scolaire. Pour d'autres, seront réservés la possibilité de déroger à la carte scolaire ou le développement des bourses au mérite. Ces mesures vont à l'encontre de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et d'une politique de réelle mixité sociale.

Comment penser faire mieux réussir tous les élèves dans des zones en difficulté en réduisant les exigences à un socle appauvri, sans proposer de mesures visant à favoriser les apprentissages pendant le temps scolaire ?

Les moyens redéployés vers les réseaux EP1 ne seront pas mis au service de la réussite des élèves puisque l'objectif essentiel consiste à faire de ces établissements des laboratoires d'expérimentation des mesures les plus dangereuses de la loi Fillon et de déréglementation pour les personnels (postes à profil, lettres de mission locales, bivalence au collège, promotions hors barème...).

Au-delà du dynamitage de la carte ZEP et du redéploiement des moyens, la réforme de Robien des ZEP se caractérise surtout par une logique de renoncement pour les élèves des milieux populaires et de renforcement des ségrégations scolaires et sociales, dans le droit fil de la loi Fillon : moins d'école pour les jeunes des milieux populaires, cantonnés à des savoirs scolaires peu exigeants, invités à se mettre en marge du système éducatif le plus rapidement possible, pendant que les élites bénéficieraient d'une scolarité ambitieuse et complète, bien au-delà du seul socle commun !

A un moment où toutes les mesures, lois, projets ou rapports confirment que repérer, surveiller et punir sont plus à l'ordre du jour pour ce gouvernement que réduire les inégalités, et éduquer, la FSU entend mobiliser les personnels contre ces mesures régressives pour les ZEP et porter les propositions alternatives suivantes :

- ▶ en finir avec l'empilement des dispositifs, les « labels » multiples et revenir à une dénomination unique attribuée sur la base de critères objectifs, nationaux et transparents ;
- ▶ assurer une plus grande mixité sociale à la fois dans les quartiers et dans tous les établissements scolaires (carte scolaire plus équitable, réelle diversité de l'offre de formation) ;
- ▶ avoir en ZEP le même niveau d'exigence et les mêmes contenus d'enseignement qu'ailleurs, en favorisant la diversité des approches ;
- ▶

attribuer des moyens supplémentaires conséquents aux écoles, collèges et lycées des ZEP/REP (rappelons qu'actuellement l'effort pour l'éducation prioritaire ne représente que 1,2% du budget de l'EN !). Moyens financiers mais aussi en personnels (plus de maîtres que de classes en primaire, enseignants permettant d'abaisser les effectifs par classe en secondaire, personnels d'encadrement éducatif, une infirmière et une assistante sociale à plein temps par établissement...) ; maintenir et développer l'enseignement professionnel public.

- ▶ stabiliser les équipes pédagogiques par l'amélioration des conditions de travail, la facilitation du travail en équipe, la concertation. La prise en compte de la pénibilité des conditions d'exercice ne peut se concevoir que dans l'égalité entre les personnels, ne peut déboucher sur des avantages de carrières que si ceux-ci sont attribués hors contingent ou sur contingent spécifique ;
- ▶ développer le travail en équipe dans le 1er degré (enseignants, RASED....) ;
- ▶ mettre en place dans le second degré un suivi des élèves les plus fragiles par des équipes pluriprofessionnelles élargie [enseignants(tes), CPE, CO Psy, infirmiers(res), assistants(tes) sociaux(ales), ...] bénéficiant d'un temps de concertation intégré dans leur service actuel ;
- ▶ développer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en maternelle ; développer les heures de soutien et d'aide aux devoirs organisées et encadrées par des personnes qualifiées ; aider les familles à suivre la scolarité de leurs enfants ;
- ▶ élargir le nombre de bénéficiaires des bourses et revaloriser le montant de celles-ci ; augmenter les fonds sociaux et assurer une véritable gratuité ;
- ▶ favoriser l'ouverture culturelle dans le cadre de projets pédagogiques à l'initiative des équipes et financés par les établissements ;
- ▶ améliorer la formation initiale des personnels, développer leur formation continue, développer les liens avec la recherche et l'innovation pédagogique ; cela pour leur permettre de mieux prévenir et combattre la difficulté scolaire ;
- ▶ offrir des débouchés post bac en améliorant les conditions d'accueil et de formation des jeunes, quel que soit le cursus choisi, y compris pour les bacheliers professionnels, notamment dans les académies à forte proportion de jeunes issus de milieux défavorisés et de ZEP. Cela passe par un véritable plan social étudiant, le renforcement des moyens d'enseignement et de suivi pédagogique.

**Secteur Education - 15 mars 2006**